

1^{er} Trophée Jacques BRETHER

Dimanche 03 mai 2026

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le Club d'Échecs de l'Agglomération Chambérienne organise, pour sa première édition un tournoi Rapide, le 1^{er} Trophée Jacques BRETHER, dans la salle du Scarabée au 148 Avenue Daniel Rops à CHAMBERY.

Il sera homologué par la FIDE et par la FFE.

Il se déroule en deux tournois :

*Tournoi principal ouvert à tous.

*Tournoi accession réservé aux joueurs avec un Elo <1600.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fide entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook / version adoptée au 93^{ème} congrès — Chennai 2022) en 9 rondes à l'aide du logiciel SharlyChess 4.0.5.(ou ultérieure).

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante et exclu du tournoi.

Seront appariés à la 1^{er} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur inscription. Les joueurs non licenciés doivent prendre une licence B directement sur HelloAsso (8 € Adultes et 3 € - de 20 ans).

L'article A5 des règles du jeu rapide sera appliqué.

Article 3 : Horaires et pointage

Pointage obligatoire jusqu'à 9H00. Début des parties : 09h30.

Les joueurs non-inscrits arrivés après 9 heures et les joueurs préinscrits mais n'ayant pas pointé ne seront appariés qu'à la deuxième ronde.

Fin du tournoi et annonce des résultats vers 17h00.

Article 4 : Cadence

15 min + 5 s/coup pour chaque joueur

Article 5 : Droits d'inscription

Licence B obligatoire

Inscription : 20€ pour les adultes et 10€ pour les jeunes. (26€ et 13€ à partir du 27/04/2026)

Article 6 : classement

Le classement est établi en fonction du nombre de points de parties obtenu et les départages utilisés seront le Buchholz tronqué, le Buchholz et la performance.

Article 7 : fin de partie

À la fin de la partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place et le gagnant apporte le résultat.
En cas de nulle, les 2 joueurs apportent le résultat.

Article 8 : retard et forfaits

Aucun retard toléré. Toute ronde commencée sans le joueur sera considérée comme perdue.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la DNA de la FFE.

Article 9 : Liste des Prix

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu avant la 5ème ronde.

Les prix ne sont pas cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Les prix au classement général seront partagés entre les ex-aequo selon système Hort.

Les autres prix seront attribués en cas d'égalité de points de partie, au joueur ayant le meilleur départage à la place.

Tout joueur n'étant pas présent à la remise des prix ne pourra réclamer son prix ultérieurement.

Article 10 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans tout le bâtiment.

Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit.

En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est interdit d'avoir sur soi un quelconque appareil électronique même éteint dans l'aire de jeu. Celui-ci doit être rangé au fond d'un sac. Dans le cas contraire, le joueur incriminé aura partie perdue.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer à jouer, puis à l'issue de la partie rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principal : Romain BILLOTTI (AFO2)